



■ **Décision SGA-DEC-2026-n°425**

Objet : Association « La Faïencerie-Théâtre de Creil » - Organisation du Festival Mosaïque - 7^{ème} édition - Le 26 septembre 2026

Direction de la Culture

Envoyé en préfecture le 13/08/2026
Reçu en préfecture le 13/08/2026
Publié le 13/08/2026
ID : 060-216001743-20260813-DEC_2026_425-AU



Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°5 du conseil municipal en date du 28 mars 2026, certifiée exécutoire le 28 mars 2026, portant délégation à Monsieur le Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la Ville de Creil, accueille du 24 au 27 septembre 2026, la 7^{ème} édition du Festival Mosaïque, organisé sur les 11 communes de l'Agglomération Creil Sud Oise, pour lesquels une convention de partenariat entre l'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil » et la Ville de Creil, est définie pour les modalités d'organisation du festival sur la ville de Creil et les engagements respectifs des partenaires. Le spectacle « Souimanga, celle qui danse » de Creil, sera une déambulation, départ à partir du parking situé entre la rue Gérard de Nerval et la rue Stéphane Mallarmé, puis l'arrivée sur le parking du champ de Mars, rue Salvador Allende, le samedi 26 septembre 2026, à 20h30, par la compagnie de l'homme debout.

■ **Décide**

Article 1 : De signer une convention de partenariat entre la ville de Creil et l'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil », sise allée Nelson à Creil (60100), représentée par sa Directrice, Madame Joséphine CHECCO.

Article 2 : De conclure cette convention sur la période du 24 au 27 septembre 2026.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 07 août 2026

Omar YAQOUB



Maire de Creil
Président de l'ACSO

Date de notification : 13/08/2026

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : 13/08/2026

Date de publication sur le site de la Ville : 13/08/2026

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA FAÏENCERIE THÉÂTRE DE CREIL**

Et LA VILLE DE CREIL

FESTIVAL MOSAÏQUE – Festival des Arts de la rue 2026

Entre

LA FAÏENCERIE THÉÂTRE DE CREIL

Association Loi 1901

Siège social : Allée Nelson – CS 50012

60104 CREIL Cedex

Tél : 03 44 24 47 30

Mail : accueil@faïencerie-theatre.com

N° Siret: 405 330 424 00012

Code APE : 9004 Z

Licences : 1-L-R-25-0286, 2-L-R-25-0289, 3-L-R-25-0291

N° TVA intracommunautaire : FR60405330424

Représentée par Joséphine Checco, en qualité de Directrice

Désignée ci-après « La FAÏENCERIE »

Et

La Ville de CREIL

Adresse : Place François Mitterrand, 60100 CREIL

Représentée par M Omar Yaqoob , en qualité de Maire

Désignée ci-après « LA VILLE PARTENAIRE »

Préambule :

La Faïencerie – Théâtre de Creil, Scène conventionnée d'intérêt national (2023-2026), développe une activité artistique et culturelle qui rayonne sur l'ensemble de l'Agglomération Creil Sud Oise et dans le sud du département de l'Oise. Afin de proposer un événement culturel d'envergure aux villes partenaires, la Faïencerie organise chaque année depuis 2020 le Festival Mosaïque, Festival en espace public, le dernier weekend de septembre.

En 2026, la 7^e édition du festival aura lieu dans les 11 villes de l'Agglomération Creil Sud Oise, avec le soutien de l'ACSO, du Département de l'Oise, de la Région Hauts-de-France, de la DRAC Hauts-de-France et des villes partenaires.

En s'appuyant sur les spécificités géographiques, démographiques et culturelles de chaque ville, le festival Mosaïque a pour objectifs de :

- Contribuer au développement de l'identité du territoire propre à la communauté d'agglomération ;

Association loi 1901 La Faïencerie Théâtre de Creil – Scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire

Allée Nelson CS 50012 Creil 60 100 Cedex

Siret 405 330 424 00038 / Code APE 9004Z

Licences d'entrepreneur de spectacles 1-L-R-25-0286, 2-L-R-25-0289, 3-L-R-25-0291

- Faire découvrir le territoire à la population et valoriser les villes partenaires ;
- Favoriser la rencontre entre les artistes et les populations ;
- Proposer des créations artistiques, c'est-à-dire des œuvres dont la caractéristique artistique est d'être innovante ou expérimentale.

La collaboration avec la Faïencerie – Théâtre de Creil, scène conventionnée d'intérêt national Art en Territoire se fera en amont du festival Mosaïque et portera sur :

- Un travail de réflexion et d'analyse du projet, de ses enjeux et de son impact sur le territoire en lien avec la ville d'accueil ;
- Le choix de la programmation artistique ;
- La coordination technique et logistique avec les artistes et les services techniques ;
- L'instruction technique et sécurité de la manifestation et sa mise en œuvre le jour J ;
- L'accompagnement de la communication et les actions de médiation du projet.

En 2026, le Festival Mosaïque se décline sur 4 jours de partage, avec 10 spectacles dans 11 communes :

Jeudi 24 septembre à 20h15 / Inauguration / NOGENT-SUR-OISE

Spectacle "Fantôme" – Collectif La Méandre

Vendredi 25 septembre séances scolaires à 10h et à 14h30 / MONTATAIRE

Spectacle "Les Inachevées" – Cie Les choses de rien

Vendredi 25 septembre à 18h / ROUSSELOY

Spectacle "Maiador" – Cie Delá Praká

Vendredi 25 septembre à 20h / SAINT-VAAST-LES-MELLO

Spectacle "Le bal des oiseaux" – Cie Engrenage[s]

Samedi 26 septembre à 10h, 10h30, 14h, 14h30 et 15h / MONTATAIRE

Spectacle "Les Inachevées" – Cie Les choses de rien

Samedi 26 septembre à 11h30 / THIVERNY

Spectacle "C'est pas du vélo !" – Cie Monde à Part

Samedi 26 septembre à 14h, 15h30 et 17h / VILLERS-SAINT-PAUL

Spectacle "bAllAd" – Cie bAllAd

Samedi 26 septembre à 18h / SAINT-LEU-D'ESSERENT

Spectacle "League & Legend » – Cie 15feet6

Samedi 26 septembre à 20h30 / CREIL

Spectacle "Souimanga, celle qui danse" – Cie l'Homme debout

Dimanche 27 septembre à 11h30 / SAINT-MAXIMIN

Spectacle "League & Legend" – Cie 15feet6

Dimanche 27 septembre à 14h / MAYSEL

Spectacle "Le dernier concert" – Cie i.Si

Dimanche 27 septembre à 16h / Clôture / CRAMOISY

Spectacle "Salto" – Cie El Nucleo

La ville de **CREIL**, membre de la communauté d'agglomération Creil Sud Oise, accueille en 2026 le festival Mosaïque pour lequel les relations de partenariat sont définies ci-dessous.

ARTICLE 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir, dans le respect de l'indépendance de chacune des parties, les modalités d'organisation du Festival Mosaïque sur la ville de **CREIL** et les engagements respectifs des partenaires.

La représentation a lieu le **Samedi 26 septembre à 20h30** à l'adresse suivante :

-Déambulation : **Départ du parking situé entre la rue Gérard de Nerval et la rue stéphane Mallarmé, l'arrivée de la déambulation se fera sur le parking bitumé du champ de mars- rue Salvador Allende - 60100 Creil**

La compagnie **L'homme debout** y présentera le spectacle ***Souimanga, celle qui danse***.

Durée du spectacle : 1h

Jauge attendue : entre 3000 et 4000 personnes

ARTICLE 2 - Mise en œuvre du projet

Afin de s'assurer de la réussite de ce projet fédérateur, « LA VILLE PARTENAIRE » est invitée à désigner une personne référente chargée de la préparation de l'évènement au sein de son organisation et de son suivi, ainsi que 2 bénévoles au moins qui accompagneront le spectacle pendant toute la durée du montage, de l'exploitation et du démontage.

Pour « LA VILLE PARTENAIRE »

Maire / Omar YAQOOB

Direction des affaires culturelles / Aurélie CARPENTIER

Pour « La FAIENCERIE » – THEATRE DE CREIL

Directrice : Joséphine CHECCO

Administrateur : Céline RICQ

Association loi 1901 La Faïencerie Théâtre de Creil – Scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire

Allée Nelson CS 50012 Creil 60 100 Cedex

Siret 405 330 424 00038 / Code APE 9004Z

Licences d'entrepreneur de spectacles 1-L-R-25-0286, 2-L-R-25-0289, 3-L-R-25-0291

Directeur technique : Baptiste BUSSY
 Chargée de production : Laure BETTIN

Une méthodologie spécifique à chaque ville partenaire est mise en place en s'adaptant aux enjeux et moyens de chacune d'entre elles. Les deux organisations collaborent pour la mise en œuvre du projet selon un calendrier défini ensemble et intégrant ces différentes étapes de travail :

PERIODE	OBJET
J - 6 mois	Recensement de l'ensemble des besoins techniques et logistiques à mettre en œuvre pour accueillir le spectacle et visite des sites (accès, distribution électriques, loges) <u>--> Envoyée par le directeur technique</u>
J - 3 mois	Validation du « périmètre » de la manifestation et faisabilité des demandes techniques évoquées <u>--> Voir Annexe / extrait du Dossier "Prévention et Sécurité"</u>
Entre J-3 mois et J-1 mois	Suivi des demandes techniques et des moyens humains, matériel et administratifs (arrêtés de stationnement-circulation) à déployer pour accueillir les équipes et le public
J - 4 jours	Un dernier repérage est réalisé afin de s'assurer de la réalisation de l'ensemble des demandes en présence du régisseur technique de la Faïencerie présent le jour de la manifestation. Envoi de feuilles de route aux différents interlocuteurs.
J-J	Contrôle des installations avant l'accueil du public avec les référents.
J+	Réunion bilan avec l'ensemble des partenaires du Festival

Article 3 – Obligations de « LA FAÏENCERIE » – Théâtre de Creil

« La FAÏENCERIE » s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs et opérations définis aux articles 1 et 2 de la présente convention.

« La FAÏENCERIE » prendra à sa charge, en qualité d'employeur les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel administratif et technique attaché à l'évènement.

« La FAÏENCERIE » s'engage à assurer la coordination du projet dans sa globalité en particulier à coordonner les différentes réunions de travail. Elle s'engage aussi à assurer le lien avec la compagnie et la ville partenaire.

« La FAIENCERIE » fournira un support de communication spécifique à l'événement Mosaïque que chaque ville sera invitée à diffuser.

« La FAIENCERIE » assurera l'achat des spectacles auprès des compagnies ainsi que le versement des droits d'auteurs. De plus, en qualité d'employeur des équipes artistiques et techniques, chaque compagnie programmée s'engage à souscrire à une assurance couvrant sa responsabilité à l'égard du public pour les représentations des spectacles ainsi que les répétitions.

« La FAIENCERIE » s'engage à mettre en œuvre les conditions de bon déroulement du Festival Mosaïque en conformité avec les mesures décidées pour la prévention et sécurité par la Préfecture de l'Oise

Article 4 – Obligation de « LA VILLE PARTENAIRE »

« LA VILLE PARTENAIRE » s'engage à assurer la gratuité du spectacle au public.

« LA VILLE PARTENAIRE » s'engage à mettre à disposition de La Faïencerie et de la compagnie les espaces et locaux nécessaires à l'organisation (loges, catering, espace de représentation incluant un nettoyage avant et après la représentation). Elle s'engage à mettre à disposition 2 bénévoles sur la période du festival comme soutien à la logistique (accueil artiste, communication, relations avec les publics).

« LA VILLE PARTENAIRE » s'engage à se conformer aux dispositions logistiques d'accueil de la compagnie telles que définies à l'article suivant.

Conformément aux articles L.2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le représentant légal, c'est-à-dire le Maire de « LA VILLE PARTENAIRE » assurera les compétences dont il a la charge en matière de police, de sécurité, de circulation et d'accueil de manifestations.

Le Festival Mosaïque se produisant sur un domaine public, « LA VILLE PARTENAIRE » s'engage à faire parvenir à La Faïencerie tous les arrêtés municipaux nécessaires et autorisations préalables à l'implantation sur son domaine public. « LA VILLE PARTENAIRE » s'assure de la disponibilité du lieu de représentation choisi avec la Faïencerie.

Libre d'organiser des espaces de convivialité (buvette, restauration), « LA VILLE PARTENAIRE » s'engage à respecter les consignes de sécurité liées au spectacle et à l'accueil et la circulation du public. Aussi, Il conviendra d'évoquer les interférences entre les différentes propositions (horaires, alimentations électriques, accès véhicule, implantations sur site, nuisances sonores...) pour ne pas compromettre le bon déroulement de la manifestation et permettre à chaque acteur de s'impliquer en pleine concordance.

« LA VILLE PARTENAIRE » s'engage à relayer la communication de Mosaïque par l'intermédiaire de ses supports locaux (journal de ville, site internet, réseaux sociaux, etc.). Elle s'engage, dans le cadre de la communication de l'évènement et de sa promotion, à faire valider par « La FAIENCERIE » tout support ou action de communication, et d'utiliser les logos des structures.

Article 5 – Logistique de l'accueil des compagnies

Arrivée de la technique pour le montage le vendredi 25 septembre à 14h

Départ de la compagnie le samedi 26 septembre à l'issue du démontage à 00h

La logistique d'accueil de la compagnie a été répartie entre les deux parties comme suit :

« LA VILLE PARTENAIRE » met à disposition :

- Une personne pour la logistique de la salle de la Manufacture du jeudi 24 soir au samedi 26 soir (cantine du festival)
- Le catering pour la salle de la Manufacture

« LA FAÏENCERIE » met à disposition :

- La collation pour 16 personnes avec café, thé, eau, fruit, petits biscuits, jus, fruits secs dès le vendredi
- Paye à la compagnie la cession et les droits d'auteurs.
- Prend en charge l'hébergement et les repas de la compagnie
- Prend à sa charge les frais de transport de la compagnie
- Un véhicule pour les transferts de la compagnie

Article 6 – Assurances

« La FAÏENCERIE » s'engage à souscrire une assurance couvrant sa responsabilité à l'égard du public pour les représentations des spectacles et les éventuelles répétitions.

« LA VILLE PARTENAIRE » devra assurer son personnel chargé des opérations liées à cette organisation. Elle devra assurer contre tous risques le matériel mis à disposition, conformément aux exigences des besoins techniques.

En cas de litige entre « LA FAÏENCERIE » ET « LA VILLE PARTENAIRE », il reviendra aux assureurs des deux parties de déterminer les responsabilités de chacune des parties après réception de déclaration de sinistre.

Article 7 – Responsabilité

Chaque partie garantit l'autre partie contre tous recours des personnels, fournisseurs et prestataires dont elle a personnellement la charge au titre des obligations respectives définies à la présente convention.

Article 8 – Résiliation, annulation et compétence juridique

En cas d'intempéries, la décision de différer l'horaire, de reporter ou d'annuler la représentation sera prise par « La FAÏENCERIE » en accord avec la compagnie.

Association loi 1901 La Faiencerie Théâtre de Creil – Scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire

Allée Nelson CS 50012 Creil 60 100 Cedex

Siret 405 330 424 00038 / Code APE 9004Z

Licences d'entrepreneur de spectacles 1-L-R-25-0286, 2-L-R-25-0289, 3-L-R-25-0291

En cas d'impossibilité de report, l'annulation entraînerait pour « La FAIENCERIE » l'obligation de verser à la compagnie le montant de la cession du spectacle ainsi que les frais de voyage.

Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre partie une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière à la date de rupture du contrat sur présentation de justificatifs et d'une facture.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents mais seulement après épuisement des voies amiables.

Les parties signataires déclarent avoir pris connaissance des dispositions de la présente convention qu'elles s'engagent à respecter et à accomplir avec diligence et de bonne foi.

Fait en deux exemplaires originaux, à Creil le 09/07/2026

Pour « LA FAIENCERIE » – Théâtre de Creil
Joséphine CHECCO, Directrice

à l'appui P. O. Gline Ricq

(Faire précéder la signature de la mention et approuvé)

APRÈS MONTON - CS 50012 - 60104 Creil Cedex
02 44 24 01 02 - www.faiencerie-theatre.com
Siret 405 330 424 00038 - Code APE 9004Z

Pour « LA VILLE PARTENAIRE »
Omar YAQOUB

Maire de Creil
Président de l'ACSO



ANNEXE – NOTICE DE SECURITE

Date de la manifestation : Le samedi 26 septembre 2026 de 20h30 à 22h

Jauge attendue : entre 3000 et 4000 personnes (spectacle gratuit)

**Lieu : Départ du parking situé entre la rue Gérard de Nerval et la rue Stéphane Mallarmé,
l'arrivée de la déambulation se fera sur le parking bitumé du champ de mars- rue Salvador
Allende à Creil**

Organisateur :

La Faïencerie-Théâtre de Creil, scène conventionnée et association loi 1901, Allée Nelson 60100
Creil N° de licence : 1/ L-R-25-0286. 2/ L-R-25-0289. 3/ L-R-25-0291

Président :	Philippe Georget	06 10 22 75 82	philippe.georget9@wanadoo.fr
Directrice :	Joséphine Checcho	06 86 14 00 87	j.checco@faïencerie-theatre.com
Directeur technique :	Baptiste Bussy	06 79 83 45 18	b.bussy@faïencerie-theatre.com

Pour la Compagnie l'Homme Debout : Bérangère Pajaud 07 62 88 22 31

Responsable coordination site : Antoine Gellée 06 49 25 18 43

Responsable sécurité sur place : Bussy Baptiste 06 79 83 45 18

Présentation de la Manifestation :

1. Informations générales, nature et descriptif de la manifestation

La Faïencerie-Théâtre de Creil accueille avec la ville de Creil et l'ACSO dans le cadre du Festival Mosaïque 2026 un spectacle semi-déambulatoire de la compagnie L'Homme Debout :

« Souimanga, celle qui danse ».

Ce spectacle grand format met en jeu une marionnette géante en osier et un système son mobile, avec une scène d'introduction de 20min, un parcours dans les rues Stéphane Mallarmé, Paul Verlaine et 200m sur le boulevard Salvador Allende, une scène finale de 20 min se déroulera sur le parking bitumé du champ de Mars.

Une fin avec de la pyrotechnique est à l'étude, l'ensemble sera avec moins de 35Kg de matière active. Une demande d'autorisation sera effectuée en mairie, dès la décision prise et le type d'artifice connu.

2. Situation géographique

Manifestation prévue sur la Ville de Creil (60100) entre le parking au pied des résidences de la Roseraie et le parking du champ de mars.

3. Zones réservées au public :

Les parkings de départ et de fin de déambulation feront l'objet d'un arrêté de stationnement, matérialisé par des barrières Vauban mis en place par les services techniques de la ville de Creil et seront sécurisés par des agents de sécurité. Une interdiction de stationner sera prise dans les rues empruntées par la déambulation. Pendant la phase de déambulation, un accompagnement et une sécurisation du parcours est en cours d'étude avec le responsable de la Police Municipale de Creil.

Association loi 1901 La Faïencerie Théâtre de Creil – Scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire

Allée Nelson CS 50012 Creil 60 100 Cedex

Siret 405 330 424 00038 / Code APE 9004Z

Licences d'entrepreneur de spectacles 1-L-R-25-0286, 2-L-R-25-0289, 3-L-R-25-0291

Classement

Cette manifestation de type PA n'engendre pas la création d'un ERP. La zone dédiée au public est non close. Seules les installations techniques seront clôturées (via de la barrière de type Vauban) pour en interdire l'accès au public.

L'effectif attendu est de 3000 à 4000 personnes sur le samedi de 20h30 à 22h, l'accès est libre et gratuit.

Implantation - Dégagements

Localisation des axes routiers (Publics et Services de secours) :

Le site du final est desservi par le boulevard Allende, permettant un accès des moyens de secours.

Le site possède plus de 5 dégagements totalisant plus de 50 UP.

Electricité et éclairage

La marionnette et les installations son et lumières sur le temps de la déambulation sont alimentées par un système de batteries fournit par la compagnie.

Un renfort de son sera mis en place pour les scènes de départ et d'arrivée de la déambulation.

Pour l'alimentation électrique du départ, nous utiliserons des batteries de type Instagrid Onemax.

Pour le site d'arrivée, nous utiliserons les installations pérennes misent en places par la ville pour accueillir la fête foraine et le marché sur le parking du champ de Mars.

La puissance électrique servira à alimenter exclusivement le matériel son

Nous vérifierons que les armoires de distribution ainsi que les câbles sont bien aux normes NF C-15-100 et protégés par un dispositif de protection différentielle calibré à 30mA.

Les câbles au sol seront protégés par du matériel adapté et les différents points de distribution rendus non accessibles au public.

Une demande auprès du service voirie de la ville sera effectuée pour demander que l'éclairage public soit coupé pour le début du spectacle jusqu'à la fin de la représentation.

Nous installerons sur le site d'arrivée 2 projecteurs d'ambiance orientables sur batterie « Ultraled » afin d'assurer une évacuation du public.

Pyrotechnie

Une étude est en cours sur la faisabilité financière d'accueillir le final avec une version contenant de la pyrotechnie. La masse de matière active ne dépassera pas les 35kg et ne contiendra pas d'artifice de type F4/T2. Une demande sera effectuée en mairie via le formulaire Cerfa 14098*02.

Moyens de secours

Le dispositif de sureté et de sécurité incendie est pris en charge conjointement par la ville de Creil et la Faïencerie théâtre.

Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)- Grille d'évaluation

Calculs effectués via le site www.securisme.net le 24/06/2026

Effectif prévisible déclaré du public

Effectif maximal simultanément présent :

4000

personnes

Niveau de risque

Public assis : spectacle, cérémonie, réunion, restauration, spect...

Public debout : cérémonie, réunion, restauration, foire, salon...

Public debout : spectacle, fête foraine, événement sportif avec séparation du public et des sportifs...

- ☒ Public debout : spectacle avec public dynamique, danse, fête, carnaval, spectacle de rue, parade, événement sportif sans protection du public...
ou événement se déroulant sur plusieurs jours avec présence permanente du public et hébergement sur le site ou à proximité

Environnement et accessibilité du site

Structures permanentes : bâtiment, salle en dur...

Voies publiques, rues avec accès dégagé

Conditions d'accès aisées

Structures non permanentes : gradins, tribunes, chapiteaux...

Espaces naturels : surfaces < 2ha

Bancardage sur plus de 150 m

Terrains en pente sur plus de 100 m

- ☒ Espaces naturels : surfaces < 5 ha
Bancardage sur plus de 100 m
Terrains en pente sur plus de 150 m
Autres conditions d'accès difficiles

Espaces naturels : surfaces > 5 ha

Bancardage sur plus de 600 m

Terrains en pente sur plus de 300 m

Autres conditions d'accès difficiles : talus, escaliers, voies d'accès non carrossables...

Progression des secours rendue difficile par la présence du public

Délai d'intervention des secours publics

- ☒ < 10 minutes

10 à 20 minutes

20 à 30 minutes

> 30 minutes

Grille d'évaluation des risques	
Niveau de risque	
Indicateur P1 :	0.4
Indicateur E1 :	0.35
Indicateur C1 :	0.25
Indice total de risque : $P1 + E1 + C1 = 0.4 + 0.35 + 0.25 = 1$	
Effectif sensible de la manifestation : P1 : 400 personnes	
Ratio d'intervenants secouristes : RIS = 4	
Effectif pair d'intervenants secouristes : 4	
Type de DPS : DPS petite envergure avec 1 équipe	

Il est précisé que le DPS a été effectué en prenant en compte le Centre de Secours de Creil situé au 1Bd Laennec soit à 2min du lieu de la manifestation.

Une convention sera passée entre la Faïencerie-Théâtre et l'association agréée Les Sauveteurs Secouristes de l'Oise.

1. Service de sécurité incendie

2 agents-SSIAP non dédiés seront présents pendant toute la durée de la manifestation.

2. Extincteurs :

1 extincteur CO2 sera mis en place auprès de l'arrivée de courant sur le site de départ et d'arrivée

3. Système d'alerte

Téléphone cellulaire des personnes travaillant sur la manifestation.

Fiche synthétique des numéros et contacts donnée à la Cie et aux agents sécurité mis en place.

Affichage de la fiche en régie site et zone technique.

Liaison par talkie-walkie assuré entre les DT (Faïencerie et Cie), les agents de sécurité + responsable de la Police Municipale et responsable secouristes.

1 Mégaphone sera présent sur le site.

Dispositif d'alerte de la police municipale.

Sécurité-sureté

Le dispositif de sécurité est proportionné par le responsable de la police municipale de Creil, les services compétents de la ville et pris en charge par la municipalité.

Le dispositif mobilisera la police municipale sur le temps du spectacle (zone départ; déambulation, zone arrivée). Un blocage de la circulation le temps de la déambulation sera mis en place par la Police Municipale (20 à 25min).

Le dispositif sera complété par 2 agents de sécurité privé, présents le samedi 26/09/26 sur la zone de départ et 2 présents sur la zone d'arrivée.

Des bénévoles équipés de chasubles vertes seront amenés à guider le public sur le temps du spectacle.

Plusieurs arrêtés seront pris et matérialisés par les services de la ville de Creil (CF Plan de masse) :

Interdiction de stationner sur le parking de la rue Gérard de Nerval et de la rue Stéphane Mallarmé du 26/09/26 8h au 27/06/26 8h. Interdiction de stationner tout le long de la rue Stéphane Mallarmé du 26/09/26 13h au 26/09/26 Minuit.

Le parking du champ de mars n'est pas accessible aux véhicules en dehors du marché le jeudi, une simple autorisation d'occupation sera demandée à la ville de Creil.

Une réunion de sécurité préparatoire à l'évènement sera organisée par l'autorité compétente.

La société RATP-Dev sera aussi alerté des risques de gêne occasionnés sur la desserte des transports en commun (Arrêt Verlaine boulevard Salvador Allende) le 26/09/26 entre 20h et 22h.

Divers

1. Restauration

Un food-truck est déjà installé sur le parking du champ de mars.

2. Sanitaires

Pas d'installation sanitaires, une demande d'ouverture des sanitaires publics attendant aux vestiaires du stade sera demandée à la ville.

Les poubelles seront celles en place sur le domaine public

3. EPI

Les salariés techniciens seront informés du caractère obligatoire des E.P.I pendant le montage et démontage.

4. Installations techniques spécifiques

Seul le personnel de la compagnie et les bénévoles formées auront accès à la grue motorisée portant la marionnette articulée. Celle-ci fait au max 9m de haut par 3m de large et 8m de long et est à propulsion électrique. Vous pouvez voir une [vidéo ici](#)

Celle-ci est assemblée par les techniciens de la compagnie et mue par les mêmes techniciens.

Les pieds et installation servant à la diffusion sonore seront rendus inaccessibles au public.

5. Parking

Le parking de départ sera fermé aux véhicules dès le matin et jusqu'à la fin du démontage.

Le parking attendant non bitumé de la zone d'arrivée restera accessible au public et habitants de Creil, les accès au parking servant à la scène finale seront fermés, mais avec la possibilité de les ouvrir si besoin.

Ce dispositif sera complété par la mise en place d'une voiture contre l'intrusion de véhicule de type béliet le soir du spectacle à l'entrée du parking depuis le boulevard Salvador Allende.

Les 3 autres entrées donnant communicant entre les 2 parkings sont pourvues de barrières anti-intrusion.

Contacts

1. Gardiennage et sécurité

La sécurité sera assurée par la société dont le marché public avec la ville de Creil est en cours de renouvellement.

Tel :

2. Centre de secours

Association loi 1901 La Faïencerie Théâtre de Creil – Scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire

Allée Nelson CS 50012 Creil 60 100 Cedex

Siret 405 330 424 00038 / Code APE 9004Z

Licences d'entrepreneur de spectacles 1-L-R-25-0286, 2-L-R-25-0289, 3-L-R-25-0291

1 Bd Laennec, 60100 Creil
Tel : 03 44 61 18 02

3. Commissariat de Creil
Il est situé 8 rue Jules Michelet, 60100 Creil
Tel : 03 44 61 17 17

Il sera tenu informé de la manifestation et prévenu de tout incident relatif à la sécurité des biens et des personnes.

4. Police Municipale :
Chef de la police municipale : Mr Frédéric Champennois
Tel : 03 44 29 50 46

Le plan de prévention est établi en étroite collaboration avec les services de la police municipale de la ville de Creil.

Les responsables de site et sécurité ont la charge de prévenir le commissariat de tout incident et établir en amont avec la Police Municipale la fermeture à la circulation du périmètre de la manifestation.

5. Service premiers secours
Les Sauveteurs de l'Oise fourniront un véhicule léger équipé ainsi que l'équipe nécessaire pour porter secours aux personnes.
Responsable : Alexis Derache - Chef de la section locale

Annexe à la notice de sécurité du festival Mosaïque 2026**Vu avec le directeur technique**

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous écrire afin de solliciter votre concours et celle de vos équipes pour le bon déroulement du spectacle « Souimanga, celle qui danse » de la Cie l'Homme Debout, programmé dans le cadre du festival Mosaïque 2026 et dont la représentation se déroulera le 26/09/26 de 20h30. Ce spectacle de déambulation chorégraphié partira du parking Gérard de Nerval, empruntera la rue Stéphane Mallarmé et se terminera sur le parking bitumé du champ de Mars sur le boulevard Salvador Allende.

A cet effet, je vous prie de bien vouloir prendre en considération les besoins suivants :

- Prendre un arrêté permettant d'interdire le stationnement et l'accès au parking de la rue Gérard de Nerval et de la rue Stéphane Mallarmé du 26/09/26 8h au 26/09/26 à minuit.
- Prendre un arrêté interdisant le stationnement sur les places matérialisées rue Stéphane Mallarmé pour le 26/09/26 de 17h à 23h, ceci afin de permettre la déambulation de la marionnette géante et du public.
- Avoir une autorisation d'occuper le domaine public sur l'ensemble de la déambulation ainsi que le site de départ et final pour ce spectacle pour la journée du 26/09/26 de 17h à minuit.
- Avoir l'aide de vos services technique afin de matérialiser et mettre en œuvre ces interdictions, comme ils ont l'habitude de la faire.
- Prévoir la prise en charge de 1 agent de sécurité pour sécuriser le lieu suivant le planning suivant :
 - Le 23/09/2026 de 9h à 18h : 1 agent de sécurité
 - Le 23/09/2026 de 18h au 24/09 9h : 1 agent de sécurité
 - Le 24/09/2026 de 9h à 18h : 1 agent de sécurité
 - Le 24/09/2026 de 18h au 25/09/2026 9h : 1 agent de sécurité
 - Le 25/09/2026 de 9h à 18h : 1 agent de sécurité
 - Le 25/09/2026 de 18h au 26/09/2026 9h : 1 agent de sécurité
 - Le 26/09/2026 de 9h à 20h : 1 agent de sécurité